

Si la menace d'une motion en conflit d'intérêts aboutit au moins à cette concertation, c'est une bonne chose. Nous reviendrons sur ce point dans deux semaines.

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne). – Monsieur le Président, je vous ai fait parvenir un courrier. Je pensais que vous alliez en parler.

M. le président. – Ce sera évoqué juste avant les votes, Monsieur le Député.

9 Questions d'actualité (Article 82 du Règlement)

9.1 Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Spécialisation dans les hôpitaux belges d'étudiants venant de pays en voie de développement»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Il y a deux jours, nous avons pu lire dans la presse que la ministre Maggie De Block retenait 150 dossiers d'étudiants étrangers qui, dans le cadre de la coopération au développement, souhaitent se rendre en Belgique pour effectuer une année de spécialisation en médecine, comme cela se fait depuis une vingtaine d'années. Le gouvernement fédéral retiendrait ces dossiers, car ces étudiants étrangers risquent de faire concurrence aux étudiants stagiaires en spécialisation de médecine. Nous connaissons tous la situation de pénurie de places de stage: mon collègue Nicolas Martin a d'ailleurs posé une question à ce sujet, lundi, en réunion de commission.

Monsieur le Ministre-Président, partagez-vous l'indignation des facultés de médecine de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de l'Université catholique de Louvain (UCL) et de l'Université de Liège (ULg) au sujet de cette retenue effectuée par le gouvernement fédéral? Pensez-vous que ces étudiants font effectivement concurrence aux stagiaires? Quelle est la réaction du gouvernement de la Communauté française vis-à-vis du gouvernement fédéral et de la ministre Maggie De Block?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Madame la Députée, votre question a trait à diverses problématiques concomitantes qui sont à la source d'un certain nombre de confusions. Ces problématiques sont, d'abord, l'accueil des stagiaires dans nos hôpitaux, ensuite, le programme «Fosfom» (Fonds de soutien à la formation médicale), qui porte sur la coopération avec certains pays pour l'accueil d'étudiants possédant déjà un master hors Union européenne en médecine et qui viennent pour se spécialiser, et enfin, la question des sous-quotas de places de stage.

En mars dernier, j'ai rencontré plusieurs acteurs, notamment académiques, entre autres afin de débattre de la question des sous-quotas. Mme De Block les avait renvoyés vers moi afin de trouver des solutions. Cependant, la problématique des places de stage n'est ni du ressort de Jean-Claude Marcourt ni du mien. Cette compétence revient au gouvernement fédéral et, à ma connaissance, aucun moyen financier supplémentaire n'a été prévu pour faire face à la double cohorte.

Mme De Block est d'avis que cette question peut être résolue, notamment, en limitant le nombre de stagiaires étrangers diplômés hors Union européenne accueillis dans le cadre du programme «Fosfom». J'ai pris note de l'indignation du monde académique, que je partage d'ailleurs, d'autant plus que ce type de spécialisation pour les personnes qui possèdent déjà un diplôme de master n'entre pas en compétition avec ceux que nous souhaitons aujourd'hui inscrire dans les procédures de stage.

Voici qui répond clairement à votre question. Nous sommes toujours disposés à opérer des démarches auprès du gouvernement fédéral et à transmettre des informations. Cela étant, la responsabilité première de cette problématique incombe entièrement au gouvernement fédéral.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Nous donnons une image véritablement lamentable et indigne de la Belgique et de son rôle dans la coopération au développement. Nous faisons venir des médecins spécialisés étrangers pour combler la pénurie dans certaines spécialités médicales et nous refusons ensuite d'accueillir des jeunes désireux de se former chez nous pendant un an. C'est inadmissible et réellement indigne d'un pays comme le nôtre. J'espère, Monsieur le Ministre-Président, que vous relaierez notre indignation auprès de la ministre De Block et du gouvernement fédéral, au nom de notre exécutif et avec le soutien de notre Parlement.

9.2 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Semaine européenne de la vaccination "Les vaccins, ça marche!" – Actions de l'ONE»

M. Dimitri Legasse (PS). – En cette Semaine européenne de la vaccination, je souhaite mettre en avant les actions de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), et plus spécifiquement son combat mené contre la rougeole en 2016. Ce sujet est régulièrement abordé dans votre commission. Tout comme vous, mon groupe est particulièrement actif et s'intéresse de près aux publics les moins informés et aux taux de couverture vaccinale.

À ce propos, je formulerai trois questions. Premièrement, quelles sont les actions singulières

menées par l'ONE cette année? Deuxièmement, étant donné la recrudescence de cette maladie en 2016, quelle information a été communiquée aux services scolaires? Avons-nous un premier aperçu de l'impact de cette action de sensibilisation menée auprès des parents et a-t-elle atteint son but? Troisièmement, Madame la Ministre, vous êtes-vous coordonnée avec vos collègues, les ministres de la Santé de l'État fédéral et de la Région, au sujet de la vaccination?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vos larges questions mériteraient pratiquement une réponse écrite. Je tenterai toutefois de vous répondre dans le temps qui m'est imparti. Je veux souligner l'importance de cette vaccination, raison pour laquelle l'ONE a pris une série d'initiatives. Premièrement, l'ONE a fait circuler une plaquette d'information sur la problématique de la vaccination. Deuxièmement, avec l'ensemble des acteurs impliqués, l'ONE a rappelé l'importance de la vaccination.

À ce sujet, si l'on prend l'exemple de la rougeole, 266 cas ont été recensés l'année dernière. 10 % des sujets atteints étaient âgés de moins d'un an, 40 % en avaient moins de quatorze, les autres dépassaient la barre des quatorze ans. Fait remarquable, aucune de ces personnes n'était vaccinée. L'ONE a donc pris une série de mesures pour alerter l'ensemble des travailleurs médico-sociaux (TMS). En communiquant sur son site internet et en envoyant un courrier à l'ensemble des médecins, des services de prévention de la santé à l'école (PSE) et des milieux d'accueil, l'ONE a rappelé toute l'importance de vérifier l'état de vaccination des enfants. L'ONE a également proposé aux différents acteurs une lettre type destinée à sensibiliser les parents à la problématique de la vaccination.

Si vous rédigez une question écrite, j'énumérerai d'autres actions entreprises et je vous donnerai volontiers l'ensemble des chiffres disponibles.

M. Dimitri Legasse (PS). – Vu les temps de parole impartis, je n'ai pas eu de réponse à toutes mes questions, mais je prolongerai ma question pour avoir l'entièreté des réponses, comme vous m'y invitez Madame la Ministre.

9.3 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Opération "Dictionnaires suspendus"»

Mme Olga Zrihen (PS). – Le 22 avril est le jour de la San Jordi. La tradition catalane veut qu'à cette occasion les femmes reçoivent une rose et les hommes un livre. Je n'en tirerai pas de conclusions! L'UNESCO en a fait la journée mondiale du livre et du droit d'auteur à laquelle

s'associent largement tous les libraires indépendants qui, très généreusement, se sont aussi associés à la nouvelle opération «Dictionnaires suspendus». Celui-ci s'inspire du «Café suspendu» pour lequel un café acheté s'accompagne d'un café offert, soit l'achat de deux consommations. «Dictionnaires suspendus» permet de donner des dictionnaires aux centres d'asile et aux lieux d'accueil de personnes d'origine étrangère, qui sont parfois arrivées dans des conditions très pénibles et qui ont besoin de ce magnifique partage de la culture.

Madame la Ministre, envisagez-vous de pérenniser cette action généreuse, ouverte à l'initiative des libraires indépendants, qui attendent d'ailleurs avec impatience votre décret sur le prix unique du livre? «Dictionnaires suspendus» ne soit pas seulement s'appuyer sur l'éducation permanente et la volonté citoyenne. Elle mérite un large soutien pour favoriser le partage de la culture et l'intégration des personnes migrantes.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Nous partageons, comme beaucoup d'autres personnes dans cette salle, la volonté de soutenir les libraires indépendants et leurs initiatives ainsi que le monde de l'éducation permanente. Très concrètement – et je vais tout de suite vous rassurer –, les soutiens apportés à cette initiative n'avaient rien d'extraordinaire. Ils étaient bien structurels.

Par ailleurs, je tiens à dire que l'ensemble du tissu de l'éducation permanente s'est investi dans cette organisation. Cela va du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie à La Voix des femmes, en passant par toutes les associations luttant contre les inégalités comme La Bobine. Il y en a partout sur le territoire; je tiens comme vous à souligner cette richesse. En nous adressant aux publics les plus défavorisés et en luttant contre les inégalités, nous avons réalisé une alliance entre l'action sociale, l'éducation permanente et la culture. Nous poursuivrons cette action dans les années à venir et j'espère que nous le ferons en coordination avec les ministres de l'Action sociale des Régions wallonne et bruxelloise. Je connais leur détermination.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je voulais simplement dire que c'est un grand plaisir d'apprendre que cette action pourra être pérennisée et surtout de constater qu'elle sera menée en synergie entre trois ministres. Peut-être qu'elle manque une fois de plus d'un peu de médiatisation qui permettrait à d'autres niveaux de s'y associer sans aucune difficulté.

9.4 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Augmentation du minerval sur